

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUÉBEC

SAMEDI 28 FEVRIER 1903

Sentiments de Mgr Pie

EVEQUE DE POITIERS

Sur le rôle des Ordres religieux dans l'Eglise (1)

M. le directeur de la *Vérité*,

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu, les confrères de mon voisinage et moi—comme du reste tous vos autres lecteurs sans doute—les beaux et si instructifs extraits des conciles de France, publiés récemment dans votre vaillant journal, sur les Ordres religieux. Plus récemment encore, vous nous donniez une magnifique citation de Mgr Pie sur un autre sujet non moins pratique. Le nom de Mgr Pie m'a fait concevoir le désir de recourir à l'Histoire de sa vie, afin de mieux voir ce qu'a pensé du clergé régulier le grand évêque de Poitiers. Ayant enfin pu mettre la main sur sa Vie, j'en ai transcrit quelque chose que je vous envoie du fond de la campagne que j'habite, pensant bien que d'autres aussi, qui n'ont pas eu la bonne fortune de tomber sur l'ouvrage de Mgr Baunard, ne liraient pas cet extrait avec moins de plaisir et de profit que votre humble serviteur. Je n'ai pas besoin de vous dire combien tout cela nous rappelle Mgr Bourget : vous le verrez bien. Il me semble qu'après une telle lecture, on comprend mieux le véritable esprit de la sainte Eglise.

Votre tout dévoué en N.-S.,

X, Ptre.

Nous n'avons encore parlé que du clergé séculier ; l'Evêque appelait en même temps le clergé régulier au service de son diocèse : son sens des choses de l'Eglise l'avertissait que là était une de ses grandes forces. Rien ne le fait mieux comprendre que ces paroles d'un entretien qu'il eut plus tard avec Pie IX :

" L'élément diocésain, laissé à lui-même, tombe très souvent dans la stagnation et engendre le marasme. Sous l'action continue de deux ou trois générations d'évêques, de vicaires généraux, de supérieurs de séminaires, on a vu quelquefois le christianisme, qui est si grand et si large, se rétrécir, se rapetisser. Il arrive qu'alors la chose catholique, c'est-à-dire universelle, s'est localisée, particularisée ; une fraction de l'Eglise s'est trouvée avoir sa discipline, sa forme de prière, sa morale, sa casuistique, et jusqu'à un certain point sa dogmatique, distinctes du reste de la chrétienté.

" Les Réguliers, qui sont cosmopolites, qui n'ont pas sucé le lait d'une nourrice particulière, mais qui se sont nourris aux mamelles de l'Eglise catholique, et surtout de l'Eglise romaine, sont parmi nous très utiles

" pour réagir contre ce genre de particularisme. Dans cette atmosphère épaisse et renfermée de la vie diocésaine, l'élément religieux est un ventilateur qui renouvelle et épure l'air, en y établissant des courants salutaires. "

En conséquence, l'Evêque s'était fait une loi, non seulement de ne pas contrarier, mais de seconder les vocations religieuses de ses prêtres. Outre qu'il savait entrer ainsi dans l'esprit de l'Eglise, il savait également qu'il devait ce respect à la liberté la plus sacrée de l'homme et à la souveraineté du domaine de Dieu. D'ailleurs l'expérience lui avait appris que se dépouiller de la sorte, c'était encore s'enrichir. " Pour un prêtre que je lui donne ainsi, disait-il quelquefois, le Seigneur m'en rend deux. "

Il n'avait pas cessé, depuis son épiscopat, de désirer restituer Ligugé aux Bénédictins. Cette restauration fut principalement l'œuvre d'une grande prière. On lisait dans ses lettres à l'Abbé de Solesmes : " Ah ! priez chaque jour saint Hilaire et saint Martin, et dites à saint Benoît de se joindre à eux pour hâter le dénouement de cette affaire importante qui ne me laisse pas dormir ". Et dans une autre lettre : " Priez donc pour cela. C'est la prière seule qui rendra tout cela possible ". Enfin, le 24 février 1852, l'Evêque put commencer une lettre par cette ligne : " Ligugé est à moi ! " Il venait de l'acquérir pour y mettre, disait-il, garnison monastique, et s'y ménager à lui-même un arsenal et un refuge. " La charge pastorale m'est bien lourde, écrivait-il. Persuadez saint Martin, saint Benoît et tous vos saints amis de là-haut que ma pauvre personne peut vous être utile, afin qu'ils me protègent et me guident pour vous. Quand vous serez dans mon voisinage, je me porterai mieux, parce que vous me serez d'un grand secours. "

L'acte de vente de Ligugé fut passé le 1er mars.

" Bénissez Dieu avec moi de ce grand acte de mon épiscopat, écrivait Mgr Pie. Remerciez-le de ce qu'il daigne se servir d'un si triste instrument, dans des vues qui peuvent être si excellentes à ses yeux. Puissent mes péchés n'y pas mettre obstacle ! "

Cependant, en conséquence de certains arrangements, on dut attendre jusqu'aux derniers mois de l'année suivante pour l'installation. Elle eut lieu le 25 novembre 1853, quatrième anniversaire du sacre de Mgr Pie. " Le 25 novembre est un trop beau jour pour que nous manquions au rendez-vous ", écrivait dom Guéranger à l'évêque de Poitiers. Et dans une lettre précédente : " Voilà donc le secret de ce lien mystérieux que Dieu a formé entre vous et moi, depuis tant d'années... "

Le jour venu, Mgr Pie se trouva à Ligugé, avec tout son séminaire. L'Abbé et six de ses Religieux prirent possession authentique " du berceau de l'Ordre monastique dans les Gaules ". L'Evêque fit une belle homélie sur cet événement, dont il ne parlait qu'avec allégresse : " Je me fusse résigné à toute une vie de travaux, disait-il, pour acheter une grâce que le Ciel m'accorde dès la quatrième année de mon épiscopat ". Il raconta l'histoire merveilleuse de ce lieu illustré par l'amitié d'Hilaire et de Martin. " Il est vraiment temps que la réparation se fasse envers nos saints. Tous la fera avec éclat, et dans de grandes proportions. Mais, puisque c'est ici que Martin a été le plus protégé contre l'impiété des révolutions, c'est ici que son culte vraiment national doit commencer à reflourir. "

La liturgie romaine entra à Ligugé avec les fils de saint Benoît, le 1er dimanche de l'Avent, ouverture de l'année ecclésiastique. Mgr Pie avait écrit à l'Abbé de Solesmes : " Ce sera le prélude monastique du retour prochain de tout le diocèse à cette même liturgie, que nous prendrons dans deux ans "

L'Evêque s'appliqua dès lors à agrandir, réparer et embellir l'église bénédictine, où l'on peut voir encore, dans les verrières du sanctuaire, son image en regard de celle de l'Abbé de Solesmes, comme une réminiscence d'Hilaire et de Martin. Quelquefois, de sa campagne voisine de Mauroc, on le voyait tourner les yeux vers la colline ombragée qui porte l'antique monastère, et on l'entendait dire : " Quand je n'aurais fait autre chose dans tout mon épiscopat, c'en serait assez pour la joie de mon cœur et mon mérite devant Dieu ". Il avait fait le rêve de s'y retirer dans sa vieillesse, et d'y finir ses jours. Cette consolation ne lui fut pas donnée. Mais la mort, en le prévenant, lui en procura une autre : celle de ne pas voir ces lieux où il avait replacé la prière et l'étude, violés et vidés deux fois par la barbarie d'une révolution qu'il prophétisait dès lors à son pays.

* *

Bien que les habitudes d'esprit de Mgr Pie, plus portées vers le moyen âge, l'inclinassent à mieux comprendre l'ancien Ordre monastique que l'Institut moderne des Clercs réguliers, il ne les avait pas moins en très haute reconnaissance et vénération. Lui, le pèlerin de Loyola, affectionnait particulièrement la Compagnie de Jésus. Les contradictions que rencontre l'illustre Compagnie l'animaient d'une chevaleresque vaillance à la défendre hautement à la face de tous. Dans un des entretiens de la retraite de cette année 1853, prêchée par le P. Millet,

il félicita ses prêtres de ne pas concevoir à cet égard de ces ombrages jaloux, que des esprits moins supérieurs peuvent laisser monter jusqu'à eux. " J'aime à le dire devant vous, mes vénérables frères : mon estime et ma sympathie pour cet Institut se mesurent sur l'opposition et la haine dont il est l'objet de la part des ennemis de Dieu et de l'Eglise. Ce sentiment de votre Evêque, je sais que vous le partagez tous. C'est que le clergé du diocèse de Poitiers est incontestablement un clergé de bons prêtres ; et l'amour des Ordres religieux, de celui-ci en particulier, est un des traits caractéristiques du bon prêtre. "

Cette estime reconnaissante reçut un semblable témoignage, l'année suivante, à la consécration qu'il fit de la belle église de la Résidence de ces Pères : " Parmi les grâces innombrables qui ont été faites au diocèse et à la cité d'Hilaire, j'aime à placer au premier rang la présence presque continuelle des enfants de saint Ignace sur cette terre bénie ". Puis, ayant raconté l'histoire de ce séjour de la Compagnie de Jésus à Poitiers et à Montmorillon, essaim d'abeilles qui toujours commence paisiblement, sans regret et sans colère, une ruche nouvelle à côté de celle qu'on vient de lui soustraire : " Jouissez en paix de celle-ci, mes Révérends Pères, leur dit-il, et accomplissez-y toutes les œuvres de sanctification qui vous sont confiées, et qui vous sont assurément conciliables avec la prospérité des paroisses qui vous entourent. Plus vous formerez ici de vrais chrétiens, plus les temples de la cité seront remplis d'adorateurs assidus. "

C'était aller au-devant d'une objection vulgaire. Il fit plus ; et tout son cœur s'ouvrit dans ces derniers mots : " Nous ferons ici, mes frères, une profession solennelle de nos sentiments. Nous aimons les Ordres religieux ; et, n'ayant pas eu le bonheur d'en faire partie, nous voulons du moins leur appartenir par notre sympathie et notre dévouement... Que d'autres, aux vues étroites, se préoccupent exclusivement de détails et d'inconvénients ; pour nous, mes Pères, nous vous aimons, et nous sommes heureux que notre peuple vous aime, vous et cette autre famille monastique plus ancienne que nous avons eu la consolation de rétablir près de vous. Puissé-je mériter, devant Dieu et devant les hommes, ce témoignage rendu par l'histoire à l'Evêque de Chartres, saint Fulbert, issu de cette Eglise de Poitiers : S'il ne fut pas moine, du moins il fut le meilleur et le plus chaud protecteur de l'Ordre monastique : *Ipseque si non monachus, at certe monachorum, perquam studiosus, ac in eo optime affectus est.* "

La grande preuve d'affection que

(1) Voir Histoire du cardinal Pie, par Mgr Baunard, Tome I, ch. V.)

L'Evêque donnait aux Ordres religieux était le respect de leurs règles, de leurs immunités, de leurs droits. On lit dans ses instructions : " Telle qu'elle est ordonnée par le droit, la discipline des Réguliers se concilie parfaitement avec les prérogatives des Ordinaires ; et les évêques songent d'autant moins à leur porter atteinte que ce serait toucher aux propres droits du Siège apostolique. "

Il leur rappelle aussi le devoir de l'union parfaite avec le clergé séculier, leur citant ces paroles d'une Encyclique de Pie IX : " N'oubliez jamais que la charité et la concorde doivent vous unir à nos vénérables Frères et au clergé séculier, afin de travailler, avec eux et par vos efforts réunis, à l'œuvre du saint ministère et à l'édification de l'Eglise ". Cette union existait très étroite à Poitiers, et l'Evêque répétait qu'elle était sa force et sa plus grande joie.

Cependant Mgr Pie s'appretait à donner un plus grand gage à la Compagnie de Jésus. Depuis plus de vingt ans que ces Pères avaient dû quitter le collège de Montmorillon, les familles de Poitou ne les avaient pas oubliés... Déjà, le 2 avril 1852, il avait acquis, au nom du diocèse, le collège de Saint Vincent de-Paul... Le 6 août 1854, l'Evêque put enfin annoncer à ses amis que ce collège serait remis aux mains des Jésuites, à la rentrée suivante...

Cette installation du nouveau corps enseignant fut le sujet d'un discours solennel aux familles : " Enfin nos désirs sont devenus des réalités. Le collège catholique dont Henri IV avait favorisé l'établissement à Poitiers, retourne aux mains auxquelles il l'avait confié. Les arrières-descendants des vieux Poitevins des XVIe et XVIIe siècles, les fils des élèves de Montmorillon retrouvent les maîtres qui ont élevé leurs pères et leurs aïeux. Après tant de renversements et de ruines, une restauration de plus est accomplie parmi nous ; et nous considérons avec bonheur ce nouveau pas fait dans la voie où il nous est commandé de marcher jusqu'à ce que nous ayons tout rétabli en Jésus-Christ : *Instaurare omnia in Christo.* "

Il eut à cœur, là encore, de donner aux Jésuites un salut de bienvenue qui répondit à la calomnie ou à l'ineptie du siècle : " Pourquoi ne pas le répéter ? Ce peuple qui nous est cher sans doute à bien des titres, nous l'aimons surtout, mes Pères, parce qu'il vous aime, et qu'il ne cède point à tant de misérables préjugés dont une infinité de gens honnêtes se laissent encore impressionner. Que Dieu leur fasse grâce en considération de la pusillanimité de leur esprit ! Mais je ne reconnais pas aux intelligences étroites le droit de dédaigner ce que l'autorité de tant de grands hommes et de tant de siècles a consacré... Soyez donc les bienvenus parmi nous, mes Révérends Pères. Les plus chères traditions de votre Compagnie vous appelaient ici. Quand vous revenez à Poitiers, vous revenez chez vous. "

REVUE POLITIQUE

La Commission de l'Alaska.—La Commission anglo-américano-canadienne.—Le *Globe* de Londres et les Canadiens-français.—Propagande en faveur de l'émigration anglaise au Canada.—Le bétail argentin, le bétail canadien et l'embargo.—Ouverture des Communes anglaises.—Echec subi par le gouvernement Balfour.—La loi agraire de M. Windham.—Situation agraire en Irlande.—Solution du problème.—M. W. T. Stead et les pro-boers vengés par M. Chamberlain.—Inquiétude du Secrétaire des colonies à propos de la Colonie du Cap.

Le Sénat des Etats-Unis vient de ratifier le traité Hay-Herbert par lequel les Etats-Unis et l'Angleterre consentent à soumettre la question de l'Alaska à une Commission composée de trois représentants de chacune des deux nations. Le secrétaire de la guerre Root, les sénateurs Turner, de Spokane et Lodge du Massachusetts, représenteront les Etats-Unis; l'Angleterre n'a pas encore nommé ses commissaires.

La presse canadienne et la presse anglaise ne sont pas satisfaites de la nomination des commissaires américains et prétendent que, loin d'être des *impartial legists of repute*, juristes célèbres et impartiaux, comme le veut le traité, ce sont des politiciens préjugés, qui se sont déclarés à maintes reprises opposés à toute concession au Canada, par conséquent des juges déterminés d'avance à donner gain de cause à l'Oncle Sam.

Le *Globe*, de Toronto, le principal organe du gouvernement d'Ottawa nous paraît exprimer assez fidèlement l'opinion générale des Canadiens ; il écrit :

" Mais, ainsi qu'on l'annonce, si les commissaires américains sont pour être des hommes tels que le juge Turner, de Spokane, Henry Cabot Lodge, du Massachusetts, et Elihu Root, il impartie bien peu que notre cause soit bien ou mal présentée. Il ne peut y avoir aucun espoir de convaincre un homme tel que le juge Turner, dont les associations politiques dirigent la conduite et qui est persuadé que les prétentions des Etats-Unis doivent être maintenues à tout prix ; ou peut en dire autant de M. Lodge, dont le chauvinisme est bien connu. La persuasion pourra peut-être entrer dans leur âme, mais on peut être certain qu'ils ne le laisseront pas voir. M. Root est un avocat habile, mais c'est un politicien et un membre du cabinet, et ce serait extraordinaire qu'il pût régler cette grave question dans un esprit de justice et d'équité pour les nations intéressées. "

" On peut se dire que si les Etats-Unis envoient une délégation solide de partisans à la commission d'arbitrage, l'Angleterre devra en faire autant. Mais ce serait changer ce qui doit être un corps international digne de respect en une réunion grotesque de gens ayant des idées formées d'avance, et M. Blake et M. Foster ne pourraient que se heurter contre un mur de pierre. "

Le *Globe* a raison. Mais nous ne comprenons pas et nous ne comprenons jamais que l'Angleterre ait consenti à cet arbitrage, hormis que ce ne soit en vue de sacrifier, pour son bénéfice exclusif, quelques-uns de nos intérêts. Car les Etats-Unis nous ont dit et répété sur tous les tons, par toutes les voix, qu'il n'y avait pas matière à arbitrage (*there is nothing to arbitrate*) que nos prétentions sur la partie disputée de l'Alaska sont sans fondement aucun et qu'ils ne consentiraient jamais à nous abandonner ce

que nous réclamons là-bas. Et s'ils ont consenti à cette Commission, c'est qu'ils ont pris leurs mesures pour que ce soit un arbitrage pour rire et qu'ils ont, en plus, l'espoir d'obtenir de l'Angleterre de nouvelles faveurs à nos dépens, sans compensation aucune.

Comme nous l'avons dit dans un de nos derniers articles l'Angleterre cherche à se faire un allié des Etats-Unis et elle est prête à sacrifier beaucoup du nôtre pour en arriver à ses fins.

Néanmoins elle pourrait bien se faire illusion et nous trouvons très justes ces paroles du *Morning Post*, de Londres : " L'Angleterre ne saurait toujours payer la bonne opinion de Washington avec du territoire canadien ", et plus justes encore ces autres paroles du *Star*, du 21 du courant : " L'Angleterre ne saurait toujours acheter la bonne opinion de Washington avec du territoire canadien ou tout autre droit britannique. "

Le *Star* publie à ce sujet un article très sévère sur le compte de l'Angleterre qu'il accuse de se mettre en posture inconvenante devant l'Oncle Sam, article que nous pouvons résumer en deux mots : " Les Américains ne sont pas des lâches et ils méprisent ceux qui font preuve de lâcheté. L'Angleterre se met à plat ventre devant les Etats-Unis, alors qu'elle devrait se planter bien en face d'eux ; la bonne opinion de l'Oncle Sam est acquise à celui qui la gagne et non à celui qui la mendie " (1).

On dit que le gouvernement canadien est mécontent de la nomination des commissaires américains, qu'il a fait connaître au gouvernement impérial son déplaisir, qu'il a protesté même contre la nomination des sénateurs Lodge et Turner et qu'après tout la Commission ne se réunira jamais.

Nous ne serions pas surpris qu'il en fût ainsi.

D'après une dépêche d'Ottawa en date du 19 du courant, il se pourrait que la Commission anglo-américano-canadienne (*The Joint High Commission*) se réunirait de nouveau en octobre prochain pour étudier le programme suivant :

" La chasse aux phoques dans la mer de Behring.

" Les pêcheries sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et dans les eaux qui se trouvent sur la frontière des deux pays.

" Le transport des marchandises en transit, par voie ferrée ou par eau, à travers l'un ou l'autre pays.

" La loi des aubains applicable aux citoyens canadiens et américains.

" Les opérations minières par les citoyens de l'un ou l'autre pays, dans le territoire voisin.

" Révision de l'entente de 1817, relativement aux navires de guerre naviguant sur les grands lacs.

" Démarcation de la ligne frontière entre les deux pays, là où elle est insuffisamment définie. Cette question est déjà à l'étude.

" Dispositions relatives au transport d'un territoire dans un autre des personnages qui ont à subir leur procès ou recevoir leur sentence.

" Réciprocité en matière de sauvetage.

" Réajustements et concessions qui peuvent être faits mutuellement à l'avantage des deux pays, en matière de droits douaniers applicables dans chaque pays sur les produits du sol ou de l'industrie, sur la

(1) Voir le *Star*, de Montréal, 21 février ; *The good opinion of Washington.*

base de concessions réciproques et équivalentes.

Ceux qui connaissent les sentiments du cabinet de Washington et du peuple américain ; ceux qui ont suivi de près la politique des Etats-Unis se demanderont assurément pourquoi réunir de nouveau cette Commission qui a déjà délibéré pendant des mois sans résultat, qui ne nous accordera rien, mais qui peut nous arracher de regrettables concessions, étant donné que les trois commissaires canadiens auront à faire face et aux trois commissaires américains qui ne céderont rien et aux trois commissaires anglais toujours prêts à nous vendre. C'est pour l'Oncle Sam une nouvelle partie de *pile ou face* : Pile, il gagne ; face, nous perdons.

Le *Globe*, de Londres, est mécontent des Canadiens-français qu'il dénonce comme étant opposés aux projets de défense navale de M. Chamberlain, " projets irréalisables, dit-il, aussi longtemps que le gouvernement du Canada sera dominé par Québec. "

L'élément franco-canadien ne domine pas à Ottawa, tant s'en faut, mais il est encore un facteur important dans la politique canadienne, facteur avec lequel nos bons amis les Anglo-canadiens doivent compter. Que ne pourrions-nous faire si, au lieu d'être divisés comme nous le sommes, au lieu d'être la queue des deux partis politiques actuels, nous nous groupions en un faisceau serré comme les catholiques allemands et les Irlandais ?

L'article du *Globe* dit aussi que nous sommes un *peuple d'aubains* qu'il faut concilier à tout prix ; que les évêques catholiques se font un devoir de rendre visite aux commandants des frégates françaises qui viennent à Montréal et à Québec, et négligent de remplir ce devoir envers les officiers des frégates anglaises.

On voit que le journal anglais est bien renseigné et qu'il brûle d'amour pour nous. Cet article a dû lui être fourni par un *jingo* d'Ontario, car il n'y a personne ailleurs d'assez ignorant et d'assez idiot pour écrire de pareilles insanités.

Il se fait de ce temps-ci en Angleterre une propagande très active en faveur de l'émigration au Nord-Ouest canadien. Une Société de colonisation y a été formée en vue de fonder une très grande colonie dans la Saskatchewan et les dépêches nous apprennent que le succès de l'entreprise est assurée. Une autre Société est en voie de formation pour y cultiver le blé sur une grande échelle. Des conférenciers parcourent la Grande Bretagne en tous sens afin de faire connaître le Canada. Enfin on se donne beaucoup de mal pour nous amener une immigration extraordinaire de fermiers anglais, écossais et irlandais dans le cours de l'été prochain.

En outre, M. Sifton a offert au gouvernement impérial d'aider les militaires réservistes à aller s'établir dans l'Ouest en payant une partie de leur passage (\$10 par tête.)

Tout cela peut être très bien pour les Anglo-canadiens (encore cela dépend-il du point de vue où l'on se place)

mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que si nos gouvernants se donnaient la même peine pour faire revenir les Canadiens-français des Etats-Unis et leur offraient les mêmes avantages un grand nombre des nôtres seraient heureux de revenir au pays. Mais le *Globe*, de Londres, a un peu raison de nous appeler *aubains*, car nous sommes souvent traités comme tels, même par les nôtres.

—o—

Les lecteurs de la *Vérité* se rappellent que nous leur disions, il y a quelques mois, que la République Argentine verrait bientôt, grâce à sa politique de représailles, la fin de l'embargo sur son bétail en Angleterre. C'est fait. Dorénavant les bestiaux argentins pourront être débarqués vivants sur les quais de Londres et de Liverpool et le bétail anglais de pure race sera admis librement dans la République Argentine.

L'embargo sur le bétail canadien est toujours maintenu, malgré les représentations de notre gouvernement et les requêtes des fermiers écossais faites périodiquement au Président de la Chambre d'agriculture d'Angleterre. M. Rose, un Anglo-canadien qui vient d'être élu au parlement anglais amènera prochainement la question devant la Chambre des Communes sous la forme d'un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône. Ce sera en vain et l'embargo restera tant que nous ne refuserons pas l'entrée du bétail anglais au Canada. T. Healy a dit avec raison que John Bull est sourd aux arguments, mais très sensible aux coups.

—o—

La Chambre des Communes anglaise s'est ouverte le 17 du courant pour une session qui sera en grande partie consacrée aux affaires de l'Irlande. Le gouvernement voit sa majorité réduite de quelques voix par suite des élections partielles qui ont eu lieu durant la vacance, mais cette majorité est encore suffisante pour lui permettre de faire passer ses bonnes mesures. Cependant M. Balfour ne peut compter, comme nos premiers ministres, sur une majorité servile et aveuglée par l'esprit de parti. On en a eu, deux fois, la preuve dès les premiers jours de la session. En premier lieu au sujet des fraudes de Whitaker-Wright, dont nous avons dit un mot dans notre dernier article, qui ont compromis et ruiné un certain nombre de personnalités aristocratiques, entre autres lord Dufferin. L'opposition a blâmé le gouvernement de ne pas avoir traduit Whitaker-Wright devant les tribunaux ; elle a provoqué un vote de censure et a fait tomber la majorité du gouvernement de 125 à une quarantaine de voix. Le fait est que M. Balfour n'a dû son salut qu'à la promesse solennelle de faire passer prochainement une loi pour punir les financiers de la classe de Whitaker-Wright.

La Chambre a profité de nouveau de cette occasion pour insister sur la nécessité d'avoir une loi rendant incompatibles la charge de membre du cabinet et celle de directeur d'aucune compagnie financière et il n'y a aucun doute, vu le sentiment public, que cette

loi sera passée bientôt. Nous devrions avoir une loi semblable ici ; nous verrions peut-être moins de ces choses inexplicables autrement que par le fait que M. Un Tel ou M. Tel Autre est ministre et directeur de telle grande corporation financière.

La motion censurant le War Office et M. Broderick, secrétaire de la guerre, proposée par M. Beckett, conservateur, appuyé par un groupe important de ministériels unionistes est un autre exemple de l'indépendance des députés à Westminster. Les dépêches nous informent que cette motion mettrait le gouvernement en danger mais qu'il évitera encore cette fois une défaite grâce à l'appui du parti irlandais.

Nous avons dit que cette session serait consacrée surtout aux affaires de l'Irlande. En effet, celle-ci a enfin la perspective de voir la question agraire réglée définitivement et équitablement pour tous.

A la conquête de l'Irlande le sol de ce malheureux pays fut partagé entre un certain nombre de favoris politiques anglais, renégats pour la plupart, dont une partie se fixa en Irlande et fut investie de tous les pouvoirs administratifs, civils et judiciaires ; les autres continuèrent à résider en Angleterre et restèrent indifférents, pour dire le moins, à tout ce qui intéressait l'île soeur. Le sol fut partagé en petits lots de deux à dix acres, et loué à des prix exorbitants aux paysans irlandais. Les exigences et les besoins des *landlords* grandissant toujours, le prix des loyers haussait toujours, jusqu'à ce qu'enfin le paysan irlandais dut crier à Milord qu'il n'en pouvait plus, et que la terre ne produisait plus assez pour payer son loyer. Le *landlord* appela la loi à son secours, le paysan résista. Parnell forma la *Land League*, établit le *boycottage* et le pays traversa l'une des phases les plus critiques de son histoire politique. La Ligue fut supprimée, autant par l'influence du clergé que par le *Crimes Act*, mais Parnell et ses quatre-vingt quelques partisans n'en obtinrent pas moins de Gladstone des concessions importantes. Ce fut d'abord, en 1898, le *Local Government Act* qui enlevait aux *landlords* l'administration civile et judiciaire et la confiait aux conseils de comtés et de villes. Vint ensuite, en 1881, le *Land Act*, la loi agraire, qui donnait à une certaine classe de paysans les moyens de devenir propriétaire du sol qu'ils cultivaient, au seul profit des *landlords*, depuis si longtemps ; loi qui fut amendée en 1896 dans un sens encore plus favorable aux pauvres fermiers en leur accordant du délai pour payer le prix d'achat de leurs terres.

Mais cette loi bienfaisante qui changea entièrement les conditions d'existence de ceux à qui elle s'appliquait ne profitait qu'aux habitants d'une très petite partie de l'Irlande, la plus peuplée, désignée sous le nom de *Congested districts* ; le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de l'île restait sous l'oppression du *landlord*.

Le parti irlandais s'étant reformé sous la direction de Redmond l'agitation recommença de plus belle, les loyers ne furent plus payés, les *landlords* obtinrent une nouvelle application du *Crimes Act*. Un certain nombre

de chefs nationalistes et d'agitateurs furent emprisonnés, mais le gouvernement comprit enfin, ce qu'il aurait dû comprendre depuis des siècles, que pour la sûreté de l'Empire il fallait de toute nécessité trouver une solution satisfaisante et définitive à cet intolérable état de choses. Les *landlords* le comprirent également ; il y eut une convention de propriétaires et de locataires ; on fit un concordat qui servira de base à la loi Windham que présentera le gouvernement Balfour et qui devra être calquée sur le *Land Act* de 1881.

Les circonstances sont des plus favorables pour l'adoption de cette loi qui apportera la prospérité, le bonheur et la tranquillité à la malheureuse Irlande. Le premier ministre a été lui-même secrétaire de l'Irlande, il l'a parcourue en tous sens, il en connaît toutes les parties les plus pauvres et la profonde misère de ses habitants auxquels il a toujours été sympathique ; M. Windham, le Secrétaire actuel de l'Irlande, était secrétaire particulier et le bras droit de M. Balfour, qu'il accompagna partout, alors que celui-ci était Secrétaire et il partage les opinions de son chef ; sir Anthony Macdonnell le sous-secrétaire de l'Irlande, avec résidence à Dublin est, comme il l'a dit lui-même à Edouard VII qui lui offrait ce poste difficile, " non seulement Irlandais, mais catholique, nationaliste et *Home Ruler*." En outre les *landlords* sont fatigués de la lutte, appauvris par le luxe et l'extravagance ; les protestants de l'Ulsters se sont joints aux nationalistes pour demander cette réforme qu'ils ont combattue jusqu'à ces dernières années ; enfin l'Angleterre sent que l'Empire britannique ne sera pas en sûreté tant que l'Irlande ne sera pas pacifiée,

Faisons des vœux pour que la loi Windham ne soit pas bloquée à la Chambre des Lords.

—o—

M. Stead et ses amis les autres pro Boers sont bien vengés des insultes nombreuses qui leur ont été prodiguées durant la guerre du Sud-Africain par les journaux Chamberlainistes. C'étaient des toqués et des traîtres, disaient-ils. Combien de fois le *Star*, de Montréal, n'a-t-il pas cité M. W. T. Stead comme le type du journaliste aux idées fausses et étroites parce qu'il condamnait la guerre anglo-boer et disait, après Cecil Rhodes, que l'appui de l'élément hollandais était indispensable au maintien de la domination anglaise en Afrique ? Qui aurait cru que ce serait M. Chamberlain lui-même qui vengerait M. Stead et ses amis et qui proclamerait qu'eux seuls avaient bien jugé la situation en Afrique ?

Cela est pourtant arrivé et le *Star* du 21 du courant publie de son correspondant de Londres, une dépêche au cours de laquelle on lit ce qui suit au sujet de l'antagonisme entre l'élément hollandais et les ultra-loyalistes du Cap : " Il serait ridicule de penser que la haine de race qui existe là-bas depuis un siècle et plus, qui a été ravivée par la lutte terrible qui vient d'avoir lieu entre ces deux éléments, puisse disparaître en un jour, ou même en dix ans. Mais il n'y a pas un

Anglais bien pensant qui ne soit de l'avis de M. Chamberlain quand il dit qu'il n'y a qu'un moyen d'obtenir un tel résultat et que ce moyen se trouve dans les dernières paroles de Cecil Rhodes à M. W. T. Stead : " Pas de gouvernement possible en Afrique si vous essayez d'écraser les hollandais ; ne touchez pas au hollandais si vous ne voulez perdre l'Afrique. "

M. Chamberlain a donc fait cette découverte au cours de son voyage en Afrique, il l'a fait proclamer par ses journaux, il réhabilite ainsi ceux qu'il a fait vilipender. Puisse-t-il être assez sage pour y orienter sa politique et donner *fair play* dorénavant à ceux qu'il a voulu écraser depuis plusieurs années.

Le Secrétaire des colonies annonce aussi que la situation politique est extrêmement tendue dans la Colonie du Cap et lui donne des inquiétudes pour l'avenir. Il s'est aperçu, sans aucun doute, que contrairement à ce qui se passe au Canada chez les Canadiens français, les Hollandais du Cap forment un parti compact, guidé par Hoffmyer, le Parnell hollandais, parfaitement capable de tenir tête à Milner et aux autres fanatiques anglais.

Les dépêches ajoutent qu'en vue de faciliter l'oubli, d'amener la tolérance mutuelle et de prévenir ces frottements continuels qui mettent en danger la suprématie de l'Empire en Afrique, M. Chamberlain songe à diviser la Colonie du Cap en deux provinces distinctes, l'une anglaise, l'autre hollandaise. En tous cas le Secrétaire des colonies sait maintenant qu'il faut compter avec l'élément boer.

JÉRÔME AUBRY.

L'Huissier chez M. Drumont

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris :

" Il y a quelques jours, nous avons annoncé qu'un huissier du fisc était allé instrumenter chez M. Drumont, passage Landrien ; le directeur de la *Libre Parole* avait refusé de payer ses contributions directes.

" Hier, à 2 heures, le même huissier agissant au nom de l'administration s'est présenté chez M. Drumont. Il devait faire enlever les meubles par des déménageurs et les conduire à l'Hôtel Drouot pour qu'ils soient vendus.

" Quand l'huissier se présenta, il trouva M. Drumont entouré de MM. François Coppée, Léon Daudet, etc.

" Les déménageurs sortirent deux fauteuils du salon et allaient les monter dans leur voiture ; quand M. Ferte leur donna l'ordre de s'arrêter.

" M. Drumont venait, en effet, de s'adresser à ce dernier en lui disant :

" — J'estime que cette manifestation suffit. Veuillez consigner que j'ai agi ainsi pour protester contre un gouvernement qui supprime les libertés, persécute les Sœurs, empêche les pères de famille de donner à leurs enfants l'enseignement de leur choix.

" M. Drumont paya, et l'huissier partit."

NOTE DE LA *Vérité* : — A cette distance, il nous semble qu'il faudrait plusieurs " manifestations " de cette force pour arrêter le gouvernement dans la voie où il est entré !

CHRONIQUE DES LIVRES

LA LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE écrite par trois de ses compagnons. Traduction, introduction et notes d'Arnold Goffin. Un volume, Paris, Lethielleux, 10 rue Cassette, et Bruxelles, H. Lamertin. — L'APÔTRE DE LA TEMPÉRANCE par E. Peltier, 1 vol. in-12, 1 fr. 50. Paris. A l'Œuvre de Saint-François d'Assise, 5 rue de la Santé, et chez Poussielgue, 15 rue Cassette (1). — RETRAITE par le R. P. Pacifique. 1 vol. in-12, Paris, mêmes éditeurs. — LE CARDINAL PIE, Sa vie — Son action religieuse et sociale — par Dom Besse. 1 vol. in-12 orné d'un portrait, 2 fr. (collection des Grands hommes de l'Eglise au XIXe siècle). Paris, Bédouchaud, 82 rue des Saints-Pères.

C'est le texte reconstitué dans son intégrité de la *Légende des trois Compagnons*, que M. Arnold Goffin a traduit en français. Elle date d'hier, cette précieuse restitution ; les RR. PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domenichelli, auxquels on la doit, l'ont publiée à Rome en 1899. M. Sabatier ne doute pas que la fameuse *Légende* ne soit l'œuvre du Frère Léon et de ses compagnons ; elle est, au contraire, considérée comme apocryphe par le R. P. Leonardo Lemmens, dont l'opinion ne manque certes pas d'autorité. Mais quel que soit l'intérêt de cette controverse, nous n'avons pas ici à nous en inquiéter.

La traduction de M. Arnold Goffin se recommande par sa sincérité et son caractère d'art. Le tour ingénue et la forme simpliste du récit ont été respectés comme il convenait ; ses images, ses nuances interprétées avec un souci constant d'en donner ce qu'on pourrait appeler les valeurs. Ce qui ne saurait étonner du poétique traducteur des *Fioretti*. En appendices : le *miroir de perfection des Frères Mineurs* — ce *Speculum perfectionis* dont on ne peut affirmer que le Frère Léon soit l'auteur (2) et des extraits typiques du *Traité de l'Indulgence de la Portiuncule*.

Dans une introduction qui vaut un livre, M. Goffin, après un examen critique des sources, évoque en bel artiste "la terre extatique d'Assise" qu'il a parcourue en peux pèlerin. "Au sortir des gorges sauvages et des solitudes agrestes de l'Apennin central, le paysage accidenté s'adoucit, les pentes abruptes s'infléchissent, dessinent sur l'horizon cendré des courbes plus allongées et plus légères ; ce sont des montagnes encore d'un abord rude et difficile, toujours, mais auxquelles le décor d'arbres fruitiers, de citronniers, d'acacias en fleurs et d'oliviers argentés confère une grâce et une harmonie merveilleuses. D'infinies perspectives, de plus en plus estompées et indistinctes, de collines heureuses se profilent de toutes parts, étalent sous la générosité inépuisable du soleil leurs

mûriers festonnés du pampre des vignes, et ces grands cyprès, isolés et immobiles, dont la figure noire et effilée se projette, lustrée de lumière, dans l'azur incandescent. Au loin, d'espace en espace, à l'extrémité d'un sommet, comme sur une acropole, un couvent apparaît, une église avec son campanile ajouré, ou quelque village aux maisons rassemblées, roses, pauvres, poudreuses, mais, au milieu de l'éclat prismatique du jour et de la transparence de l'air, splendides (p. 25).

"Puis, c'est Assise, dans l'illumination de sa gloire, pauvre, délabrée, avec ses maisons dégradées, ses rues étroites et tortueuses où des vestiges de fresques et de monuments ruinés surgissent, et les campaniles romans de ses églises ; — Assise, indigente, parée de tout le prestige du soleil et des souvenirs, érigée là-haut comme la capitale mystique de l'Ombrie.

"L'Ombrie ! Il n'est pas possible d'imaginer une contrée qui parle à l'âme un langage plus poignant et plus spirituel. La vie y est ravissante, environnée d'incomparables spectacles, baignée d'une lumière qui, à elle seule, est comme un bonheur sensible, une sérénité éparse dans l'atmosphère ; mais, en même temps, l'élévation des montagnes, les routes escarpées, l'altitude des cités, astreignent les bêtes et les gens à une somme plus grande d'efforts énergiques pour jouir des fruits donnés de la terre. Et c'est la significative caractéristique de ce pays d'exprimer dans son histoire comme dans ses aspects et dans son art une force et une douceur également ardentes" (p. 28).

Puis, avec des soins infinis récompensés par d'heureuses trouvailles, M. Goffin ébauche les silhouettes des premiers Franciscains et dessine le portrait de leur saint fondateur : "Le génie de saint François, dans sa dualité, s'apparie singulièrement aux paysages de sa patrie, si avenants d'aspect et d'un accès rigoureux ; et la Règle qu'il donna à son Ordre ne s'assimile-t-elle point à ces sites paradisiaques, auxquels conduisent d'après côtes et de pénibles sentiers ?

"Car sa suavité est doublée d'une ferme vigueur ; il déborde de tendresse, mais aussi de résolution ; il est exhortation, mais aussi volonté ; et il est armé d'une inflexible douceur. Il n'y a pas de compromissions en lui ; il ne compose jamais avec les idées du siècle pour faire accueillir les siennes ; il ne pactise ni ne fait de concessions ; comme le Christ, son modèle, il est d'une ineffable intransigeance... (p. 30).

"Il sait qu'une doctrine complaisante et édulcorée qui laissera quelque pâture au vieil homme, qui ne le dépouillera pas, qui, pour ainsi dire, ne le dépaysera pas de lui-même, impitoyablement, restera inefficace. L'immolation doit être absolue, sans réserve ni retour ; l'abnégation de soi-même presque démente, car seules, elles frapperont les esprits avec une suffisante énergie, les convertiront par la vertu, en apparence inaccessible mais en réalité contagieuse, de tels exemples... (p. 32).

"Son amour à lui ne s'est pas disputé, ne s'est pas concédé peu à peu, comme à regret, mais d'un coup, dans

une effusion de gloire et d'éblouissement... L'amour se nie, qui retient quelque chose de lui-même : il n'est qu'à condition de se donner tout, tout entier, toujours" (p. 94).

Et que de belles choses il aurait encore à citer ! Ce sont de délicieuses pages qui nous disent — thème ancien mais toujours charmant — comment priait le *Poverello*, comment la foi chantait en lui.

Nul n'ignore plus, dans les deux mondes, la grande œuvre réalisée par le P. Theobald Mathew, le capucin irlandais dont les vertus imposèrent un profond respect aux protestants eux-mêmes. Mais il s'en faut que sa physionomie et sa vie soient connues. Le livre de M. Peltier a toutes les qualités requises pour les populariser ; il est documenté à souhait, parsemé de multiples anecdotes, écrit avec infiniment de vie et d'humour. Un exemple entre beaucoup.

"Un soir qu'invité à prêcher pour la construction d'une chapelle ou d'une école, il (le P. Mathew) était descendu chez un prêtre de paroisse, celui-ci le conduisit pour la nuit à sa chambre. Cette chambre, de plain-pied avec la rue, recevait la lumière par une large fenêtre qu'on avait jugé inutile de garnir de rideaux, bien qu'il n'y eût pas de persiennes. Habitué dans sa demeure de Cork à la plus grande simplicité, le Père ne s'en aperçut pas et s'endormit à peine couché, le dos tourné à la fenêtre. En s'éveillant, quelle ne fut pas sa surprise de voir, le nez aplati contre les vitres et serrés les uns contre les autres, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui suivaient des yeux ses moindres mouvements, tout au bonheur de contempler le grand homme dont on parlait tant ! Les bribes de conversation qui lui parvenaient du dehors étaient loin de le mettre à l'aise. "Marie, le vois-tu ? — Dieu te bénisse, enfant ! — Laisse-moi donc le regarder un peu. — Le voilà, le voilà, ce prêtre béni ! — Brave homme, votre dos me gêne, reculez-vous un peu. — N'avez-vous pas honte d'être si curieux ? — Maman, maman, je vois sa tête". Et le plus léger mouvement du pauvre Père redoublait l'intérêt. Encore s'il y avait eu là une sonnette qui lui permit d'appeler au secours ! — Mais, dans ces montagnes sauvages, le luxe d'une sonnette n'était guère à espérer ; et à moins de l'avoir à portée de sa main, comment le pauvre prisonnier aurait-il fait pour l'atteindre ?

"Attendre patiemment que la délivrance vint du dehors était donc le seul parti à prendre ; et il se passa trois mortelles heures avant que l'hôte du Père crût pouvoir s'aventurer à venir voir s'il était réveillé, ce qui naturellement fit prendre la fuite à cet essaim un peu gênant d'admirateurs. Si la célébrité a ses avantages, elle a aussi ses inconvénients" (p. 121-122).

Le caractère de l'apôtre — lequel fut un éloquent prédicateur en même temps qu'un intrépide organisateur — se dégage des faits avec la netteté désirable. Sympathique entre toutes, auréolé d'une charité sublime, la figure du P. Mathew ne s'oubliera jamais."

Retraite est l'œuvre posthume d'un religieux qui vécut vraiment pénétré de l'esprit de saint François d'Assise. L'amour de la croix s'y manifeste avec des accents auxquels les âmes pieuses ne seront pas les seules à vibrer. Les instructions de cette retraite furent écrites avec une simplicité naturelle et une insouciance exquise des choses d'ordre littéraire ; les images qui les animent, souvent imprévues, toujours expressives, les comparaisons ingénieuses et hardies qui les historient n'en sont que mieux impressionnantes.

Lisez sans négligence ce morceau inspiré par la prière : "Comme une reine, la prière ne peut marcher sans un cortège royal ; elle met en mouvement non seulement la foi et la confiance, mais encore l'humilité et la contrition, qui sont ses dames de compagnie. L'armée des vertus qu'elle ébranle, quand elle donne l'assaut, au nom de Jésus-Christ, est assez forte pour faire violence au ciel. Le Père de Notre-Seigneur se rend de bonne grâce à son Fils toujours victorieux par l'ineffable mystère de sa Passion. Ah ! si nous savions combien Il se complait dans les victoires que son Fils remporte sur sa justice ! Si nous comprenions que la plus grande gloire que l'homme puisse rendre à Dieu, vient de son humble prière ; quel est le crédit de celui qui prie avec foi ; qui élève, jusqu'au pied du trône du Père, l'humble supplication de son Fils, avec quelle foi et quel succès nous prions ! Quand comprendrons nous enfin que la prière est l'atelier où se fabriquent les saints ? Là, sous le ciseau de Notre-Seigneur, les âmes brutes prennent des formes exquises. Sous les coups du divin Ouvrier, nos vices sont ébréchés, extirpés, et peu à peu apparaît l'image de Dieu vivant en nous. C'est une œuvre de patience qui s'accomplit. Avec quelle complaisance le Père ne suit-il pas les progrès de cette œuvre de son Fils, qui va changer notre nature terrestre et animale en un autre Christ vivant !" (p. 115-116).

Même flamme et même sagesse dans les passages où le P. Pacifique expose la nécessité de mortifier la chair, parce qu'elle est "l'officine où l'âme fabrique le péché" (p. 123), et dans ceux où il parle de la transformation qui s'opère dans l'âme offerte à Jésus en vraie hostie (p. 208). D'autres pages, non moins élevées, sont d'une actualité saisissante, surtout celles où il compare aux alouettes — symbole des âmes orantes — les religieux et les religieuses (p. 214-215).

"Qui pourra nous dire ce que ces alouettes ont apporté au monde de bénédictions et de secours ! de combien de fléaux elles l'ont préservé ! Combien de fois n'ont-elles pas désarmé la colère de Dieu prêt à frapper ! Et le monde aveugle et ingrat a trouvé qu'elles étaient inutiles, un embarras et une tache dans la splendeur de sa civilisation insensée et grossière. Il a détruit, dans sa folie, ces asiles, ces sanctuaires où se concluait la paix entre le ciel et la terre. C'est là le grand crime des nations modernes ; elles ont détruit la vie de prière, tari la source des miséricordes divines et elles succombent sous le poids de leurs iniquités ; elles meurent dans la honte et le vice parce qu'elles se sont éloignées de Dieu et

(1) Ce volume et les suivants font partie de la *Nouvelle bibliothèque franciscaine*. La collection de chaque année se compose de six volumes.

(2) Parmi tous les documents franciscains parvenus jusqu'à nous, on n'en a pas encore découvert un seul qui puisse être attribué d'une manière certaine à F. Léon.

Le P. Leonardo Lemmens a publié un texte latin qu'il considère comme une rédaction première du *Speculum*.

que ceux qui, par leur constante prière, étaient sa sauvegarde, ne sont plus. Dès que la prière n'abonde plus dans le corps social, il devient anémique, sans vertu, sans courage, sans honneur; la vie lui échappe avec les vérités qu'il a pris soin de diminuer : " *Quoniam diminuta sunt veritates a filiis hominum*. Parce que les vérités sont diminuées par les enfants des hommes (1) ". Et que deviendra un peuple qui n'a plus une seule vérité intacte ? Ce que devient un enfant dont toute la nourriture est falsifiée. Il faut alors s'attendre à des convulsions violentes et à la mort, si Dieu n'a pas pitié de lui. "

Signalons encore parmi les pièces de cet écriin spirituel : *le naturalisme, la contrition, la connaissance de Notre-Seigneur, le grain de blé et la sainte Messc*. Mais il n'est pas une instruction qui ne fournisse de beaux et substantiels thèmes de méditation. Il eut été regrettable qu'un ouvrage si sérénique restât en manuscrit. Nous attendons avec impatience la publication des sermons que le P. Pacifique composa pour le *Mois de Marie*.

* *

Le cardinal Pie, l'illustre évêque de Poitiers, compte parmi ces pasteurs qui remplirent leur mission avec autant de fermeté que de grandeur d'âme. Il est de ceux dont il serait indigne de négliger le souvenir. Sa vie, d'une rare splendeur morale, offre un admirable modèle. Ses écrits, reflet de son action hautement spiritualisée, abondent en précieux, en féconds enseignements qu'il importe plus que jamais d'étudier et de pratiquer. Dom Besse, en rappelant tout cela, fait revivre la noble et rayonnante physionomie de ce " héraut de la vérité catholique ", de ce " témoin incorruptible des droits de Jésus Christ et de son Eglise ". Avec une remarquable vigueur, il en accuse le caractère ; par une intelligente ordonnance de citations et de commentaires, il en révèle l'esprit.

Mgr Pie combattit énergiquement et sans relâche les funestes erreurs de 89, le despotisme révolutionnaire, l'adoration idolâtrique des droits de l'homme. " Laissant à d'autres, sans toutefois se désintéresser de leur action, dit Dom Besse (p. 85), le soin de faire la contre-révolution sur le terrain politique et social, l'évêque de Poitiers préfère le domaine sacré de la doctrine. C'est là, du reste, qu'il faut avant tout assurer le triomphe de la lumière. Les principes sur lesquels reposent la science politique et l'organisation d'une société ont dans la philosophie et la théologie leur explication et leur force. On ne peut rien établir de durable sans leur ménager ce double soutien. L'histoire le montre, la Révolution s'est faite d'abord dans les idées ; c'est donc par les idées que la contre-révolution doit être commencée ; entendons ici les idées philosophiques et théologiques. Ça été la mission de Mgr Pie : il peut, à ce titre, figurer dignement sur la liste des grands docteurs de la contre-révolution, de Maistre, de Bonald, Le Play, Taine. Son rang parmi eux est celui qui convient à un évêque, le premier. "

Maintes apostrophes du digne conti-

" (1) Ps., xi, 2. "

nauteur de saint Hilaire sur la théocratie païenne, la philosophie sécularisée, la puissance du Mal et de la Bête, deviendront classiques. D'autres que les fidèles voudront connaître aussi ses discours contre Victor Cousin, Jules Simon et le naturalisme doctrinal. Ce sont des documents typiques de notre histoire d'hier. Quand retentirent ses attaques contre l'éclectique du *Vrai, du Beau et du Bien*, d'assez nombreux catholiques crièrent qu'elles étaient excessives. A les en croire, le clergé devait se prêter à certains accommodements que réclamait la disposition générale des esprits. Mgr Pie leur rappela que l'Eglise ne s'était jamais refusée aux condescendances légitimes et possibles. " Mais, continua-t-il, s'il s'agit du christianisme envisagé dans sa doctrine, dans l'affirmation de ses dogmes, dans l'inviolabilité de sa morale naturelle ou révélée, dans les conditions miraculeuses de son établissement divin, dans la sagesse de ses principes de discipline et de gouvernement, le christianisme, en toutes ces choses, ne pourrait se laisser amoindrir qu'au détriment de l'humanité elle-même ". Il est le remède aux maux dont nous souffrons. L'altérer, sous prétexte de le mieux faire accepter, ne serait ce pas compromettre son succès ? " Le miel, aux bords de la coupe, à la bonne heure ; mais que le breuvage conserve toute sa force ; sinon, la société périra par cette fausse condescendance ". (p. 95-96).

Les qualités de cet insigne pontife, politique de haute conscience et militant intrépide, Dom Besse les met en lumière sous une forme attachante. Et l'on se plaît à conclure avec lui que la mort n'a pu mettre un terme aux enseignements de " ce docteur très bon, qui fut la lumière de l'Eglise et l'amant de la doctrine sainte " (p. 168). " Il continue et il continuera longtemps à parler au milieu de nous par ses immortels écrits ". Interrogeons-les, ces écrits, qu'enflamme une si virile éloquence et dont tant de pages restent d'actualité, consultons-les souvent ; ce sont des sources d'énergies et de lumières, tout y retrempe l'âme.

ALPHONSE GERMAIN.

L'Épargne et le Crédit Populaires

Caisses populaires

I

La première association coopérative d'épargne et de crédit venait à peine de naître à Lévis que la *Vérité* s'empresait d'en signaler l'existence, comprenant qu'il y avait là un fait économique nouveau pour notre milieu, dont les conséquences pouvaient être très considérables pour le bien-être matériel de nos populations si, seulement, l'exemple était suivi au point de voir ces sortes de sociétés se multiplier un peu partout. Depuis, nous avons ouvert nos colonnes aux rapports et écrits pouvant faire connaître l'activité propres et les avantages de cette louable initiative des citoyens de Lévis, fondateurs de *La Caisse Populaire*, afin

de répandre l'idée de ces créations si utiles et qui ont fait un bien immense dans presque tous les pays d'Europe, où on en compte des milliers jouissant d'une prospérité vraiment étonnante.

Nous croyons opportun maintenant de donner d'amples renseignements sur ces associations, d'en décrire le mécanisme si simple et si merveilleusement adapté aux besoins des classes populaires, de faire voir leur fonctionnement si ingénieux et en même temps si rassurant pour tous. Il va sans dire que l'exposé qui va suivre n'a pas la prétention d'entrer dans tous les détails de la question. Ce serait trop long, et d'ailleurs inutile pour bien renseigner nos lecteurs sur les points principaux.

La Caisse Populaire de Lévis dont nous publions récemment le rapport annuel est une société coopérative d'épargne et de crédit. C'est croyons-neus, la première société de ce genre qui ait été fondée au Canada, et même en Amérique, ayant pour but de recueillir la très petite épargne du peuple appelé lui-même à fournir le personnel social à titre d'actionnaire et à dispenser le crédit à ce même peuple au moyen de prêts très modestes. Voilà les buts poursuivis. Par le premier, on inculque la prévoyance si nécessaire mais pourtant si peu pratiquée, hélas ! parmi les classes laborieuses, soit urbaines, soit rurales ; par le second, on vise à tuer l'usure, chahère qui, sous des formes multiples, ronge nos populations et leur fait un mal dont nous n'avons guère d'idée. Nous reviendrons sur ces deux points essentiels en temps et lieu. Pour le moment, revenons sur un mot qui contient la substance, pour ainsi dire de la différence qui existe entre ces sortes d'associations et celles qui ont la forme purement industrielle, dont l'objet est la réalisation d'un profit pour les actionnaires en nombre restreint, et ayant tous les caractères d'une spéculation faite aux dépens du public riche ou pauvre, peu importe, sans la moindre préoccupation de l'amélioration morale et matérielle des personnes formant ce même public.

Les sociétés dont nous parlons ici sont avant tout *coopératives*, c'est-à-dire, que toutes leurs opérations doivent se limiter à leurs membres seuls, d'où il suit nécessairement que le sociétaire coopérateur n'a pas d'intérêt qui ne se confonde en quelque sorte avec celui de la société à laquelle il appartient. Il n'en est pas de même des sociétés industrielles dont la raison d'être, l'essence même est le lucre, la spéculation. Aussi importe-t-il par dessus tout de bien se pénétrer de la différence irréductible qu'il y a entre le système coopératif et celui qui est en vogue au milieu de nous. Dans le premier les sociétaires ont principalement en vue la satisfaction d'un besoin économique, du crédit, par exemple, au meilleur marché possible. Dans le second, les actionnaires cherchent avant tout de gros profits en exploitant le public et en lui imposant les conditions les plus onéreuses possibles.

On nous dira, sans doute, que la concurrence, cette panacée des économistes du milieu du siècle dernier, vient corriger le mal, et protéger le consommateur du service offert, contre l'avidité déraisonnable des exploités,

qu'ils soient compagnies, ou particuliers, agissant indépendamment. Ce prétendu remède ne présente guère de garantie sérieuse. Les associations de gros capitalistes, les *trusts* se sont chargés de nous ouvrir les yeux, et on sait fort bien s'arranger pour supprimer la concurrence nuisible au gain exorbitant des détenteurs du capital.

Il n'en est pas, il ne peut pas en être ainsi dans les sociétés coopératives, puisque la double qualité du capitaliste et du consommateur se confond absolument dans le même individu. Prenons, par exemple, les sociétés de crédit, dont nous nous occupons tout spécialement ici. Le sociétaire ne peut chercher à surélever le prix du prêt puisqu'il sera lui-même appelé à en payer la façon, s'il veut recourir à l'emprunt. Tout le monde étant sur le même pied, car il n'y a pas ici ce système absorbant consistant à accorder à un individu autant de votes qu'il possède de parts ou d'actions, le faible est toujours en état de faire prévaloir la justice et l'équité par son vote, puisque chaque sociétaire n'en a qu'un seul. Nous sommes ici en face d'une association de personnes, et non pas de piastres, les intérêts des individus sont dominants, non plus ceux de quelques gros actionnaires désireux de s'enrichir aux dépens des petits ou du public. Dans les coopératives il n'y a pas de public, puisque la clientèle se recrute parmi ceux-là même qui fournissent les fonds, et non ailleurs. Pas de ces intérêts hostiles en lutte ardente et constante pour s'écraser mutuellement ou se ruiner.

Ce principe si chrétien de la protection des uns et des autres, trouve son entière application dans la coopération pratiquée honnêtement.

Dans le système des compagnies par actions, que trouvons-nous, sinon un groupe d'hommes qui poursuit avant tout et pardessus tout une *affaire*, c'est-à-dire un gros profit, de gros dividendes. On cherchera de s'en assurer par tous les moyens permis par la loi, sans s'occuper le moins du monde si ces procédés sont justes ou injustes, s'ils sont ou non ruineux pour la clientèle. Pourvu que la loi les tolère, on dort tranquille, convaincu que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. On l'a dit : une compagnie n'a pas d'âme. Rien de plus vrai, et la pratique des affaires telles qu'on les entend aujourd'hui ne vient donner que trop raison à ce dicton populaire.

La situation est tout autre dans une association coopérative, puisqu'il n'y a pas d'hostilité entre le producteur du service et le consommateur de ce même service ; l'un et l'autre se confondant dans la même personne.

Il était essentiel de bien établir tout d'abord cette distinction, car il est assez difficile de la faire saisir, tant les esprits au Canada sont tout imprégnés, tout saturés des procédés seuls de la société industrielle, c'est-à-dire, visant à réaliser de gros profits quand même.

Qu'on n'aille pas croire pourtant que le capital-épargne ne reçoit aucune rémunération dans la société coopérative, qu'il n'y règne qu'un système charitable où le propriétaire de fonds fait tous les frais pour le plus grand avantage de l'emprunteur ou du consommateur. Ce serait une profonde

erreur, et les banques populaires européennes sont là pour dissiper cette illusion.

En effet, il n'y en a pas une seule qui ne donne au moins deux pour cent de plus que l'intérêt accordé par nos banques aux dépôts d'épargne, et la majorité de ces institutions populaires servent au capital produit par l'accumulation des modestes épargnes de leurs sociétaires, recrutés principalement parmi les masses, un intérêt double de celui de nos institutions monétaires. Il se fait même un mouvement pour limiter à huit pour cent le dividende. C'est donc la preuve qu'il ne manque pas de banques populaires qui donnent davantage. Nous pourrions en nommer si la chose nous paraissait utile.

L'apparente contradiction entre une telle rémunération pour le capital épargne et le bon marché du crédit qui est le but poursuivi, s'explique de la manière la plus facile du monde, et nous ferons voir dans la suite de cette étude sommaire comment les deux se concilient parfaitement.

Ce premier point bien défini, nous examinerons en quoi consistent les associations d'épargne et de crédit, puis, successivement, le prodigieux développement qu'elles ont pris dans la grande majorité des pays civilisés, les services qu'elles rendent tous les jours aux populations tant des villes que des campagnes, les préoccupations dont elles sont l'objet de la part de tous ceux qu'animent le désir d'améliorer le sort des humbles travailleurs, leur formation, leur mécanisme et leur fonctionnement. Puis, nous étudierons brièvement la situation économique au Canada comme champ d'activité à ces sortes d'associations.

Le crime de Saint-Eustache, la "Presse" et la "Patrie"

La *Presse* et la *Patrie* ont été remplis durant huit jours de comptes rendus sensationnels sur le crime de Saint-Eustache. Mais ce qu'ils ont publié samedi était tellement scabreux, scandaleux, qu'ils ont cru prudent de s'expliquer. La *Patrie* de lundi disait que cela avait été publié hors la connaissance de la direction, et que cela ne se renouvelerait pas. La *Patrie* faisait en même temps ses excuses à ses lecteurs.

Très bien. Allez et ne péchez plus.

Quant à la *Presse* elle publiait le même jour un article que Tartufe aurait pu signer. Elle admet que "partie de ces détails aurait dû rester entre les mains du détective", elle regrette "une certaine profusion de détails" mais ses motifs étaient purs, "tout autres qu'une simple chasse à la sensation"; qu'il n'y a plus d'intérêt à fouiller dans les immondices pour tenir en éveil une curiosité qui ne servirait plus aux fins de la justice".

Tes d'hypocrites, de vilains et d'empoisonneurs de la morale publique.

Un Balaam du XXe siècle

En lisant, dans la *Vérité* de la semaine dernière, le récent discours de M. Combes, devant la Chambre française, plusieurs de nos lecteurs ont dû se rappeler l'histoire de Balaam, qu'on lit au chapitre XXII et XXIII du Livre des Nombres.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler brièvement cette histoire.

"Balaam en ce temps-là était roi de Moab.

"Il envoya donc des ambassadeurs à Balaam, fils de Béar, qui était un devin, et qui demeurait près du fleuve des pays des enfants d'Ammon, afin qu'ils le fissent venir, et qu'ils lui disaient: Voilà un peuple sorti de l'Égypte qui couvre toute la face de la terre, et qui est campé près de moi.

"Venez donc pour maudire ce peuple, parce qu'il est plus fort que moi afin que je tente si je pourrai par quelque moyen le battre et le chasser de mes terres. Car je sais que celui que vous bénirez, sera béni et que celui sur qui vous aurez jeté la malédiction, sera maudit.

"Balaam étant retourné, il trouva Balaam qui se tenait debout auprès de son holocauste avec tous les princes des Moabites.

"Et commençant à prophétiser, il dit: Balaam, roi des Moabites, m'a fait venir d'Aram, des montagnes de l'Orient: Venez, m'a-t-il dit, et maudissez Jacob: hâtez-vous de détester Israël.

"Comment maudirai-je celui que Dieu n'a point maudit? Comment détesterais-je celui que le Seigneur ne déteste point?

"Je le verrai du sommet des rochers, je le considérerai du haut des collines. Ce peuple habitera tout seul, il ne sera point mis aux nombre des nations.

"Qui pourra compter la poussière de Jacob, et connaître le nombre des enfants d'Israël? Que je meure de la mort des justes et que fin de ma vie ressemble à la leur.

"Alors Balaam dit à Balaam: Qu'est-ce que vous faites? Je vous ai fait venir pour maudire mes ennemis, et au contraire vous les bénissez.

"Balaam lui répondit: Puis-je dire autre chose que ce que le Seigneur m'a commandé?

"Balaam se mettant en colère contre Balaam, frappa des mains et lui dit: Je vous avais fait venir pour maudire mes ennemis, et vous les avez au contraire bénis par trois fois.

Qu'on relise maintenant les discours prononcés à la Chambre française, à la séance du 26 janvier, et rapportés dans la *Vérité* du 21 février; qu'on assiste, en esprit, à cette scène mémorable et l'on sera frappé de la similitude qui existe entre l'événement qui s'est passé, ces jours derniers sur les bords de la Seine, et cet autre événement qui s'est produit, au temps de Moïse, sur les bords du Jourdain.

"J'aspire comme vous, dit Combes, nouveau Balaam, à l'époque que je voudrais immédiate, où la libre-pensée, appuyée sur la doctrine de la raison, pourra suffire à conduire les hommes dans la pratique de la vie. Mais nous considérons les idées religieuses que les Églises répandent et qu'elles sont seules à répandre, comme des idées nécessaires, comme les forces morales les plus puissantes de l'humanité."

Et le "bloc", nouveau Balaam, de s'écrier par la voix de M. Sembat et autres.

"Quelles paroles quelle paroles monsieur le président du Conseil, avez-vous apportées à cette tribune? Elles sont telles que le parti républicain n'en a pas entendu de pareilles depuis longtemps. Au nom du parti républicain, vous dites qu'il existe en France, une dose de religion si forte que le

prêtre est un professeur de morale. Nous pensions que le gouvernement de la République n'estimait pas qu'au commencement du XXe siècle le clergé séculier constituait un rouage normal et nécessaire de la vie publique. Nous nous étonnons que M. le président du Conseil lui ait fait cette concession énorme de le reconnaître comme le représentant de l'enseignement de la morale."

Pour mériter les présents de Balaam, Balaam aurait bien voulu maudire le peuple de Dieu. Il ne put que le bénir et proclamer sa puissance.

M. Combes voudrait bien voir la libre-pensée remplacer la religion; pour contenter ses partisans il aurait voulu, sans doute proclamer l'inutilité des idées religieuses. Et il a été forcé de déclarer que ces idées sont nécessaires, qu'elles constituent les forces morales les plus puissantes de l'humanité!

N'avons-nous pas raison de dire que M. Combes est le Balaam du XXe siècle?

LE Dr BROCHU SUCCEDE AU Dr VALLEE

M. le docteur M. D. Brochu, de Québec, l'un des médecins les plus instruits et les plus distingués de la province, professeur à l'Université Laval a été nommé surintendant médical de l'asile des aliénés de Beauport en remplacement de feu le docteur Vallée.

Le docteur Brochu a déjà une grande expérience des maladies nerveuses, il a du talent, l'amour de l'étude, des principes religieux et il sera bientôt, nous n'en doutons pas, comme son prédécesseur, une autorité en maladies mentales.

C'est une excellente nomination.

X...

La mort sans phrases

La Commission parlementaire des congrégations lisons-nous dans les journaux français, a voté l'ordre du jour suivant:

"La commission, résolue à repousser les demandes présentées par toutes les congrégations existant actuellement sans autorisations, décide qu'il y a lieu de refuser, conformément à l'avis du gouvernement, les autorisations sollicitées par les congrégations d'hommes au sujet desquelles elle est saisie de plusieurs projets de loi."

Elle a désigné M. Ferdinand Rabier comme rapporteur.

De plus, pour couper court aux discussions la commission ne présentera qu'un seul projet de loi qu'elle demandera à la Chambre de voter, sans discussion des cas particuliers à chaque congrégation.

Décès

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'un des plus dévoués amis de la *Vérité* M. le notaire Elisée Noël, de Thetford Mines, décédé la semaine dernière.

La moralité à Montréal

Deux plaies hideuses et tendant à devenir chroniques rongent la société de Montréal: Les mauvais théâtres et les mauvais journaux. Plusieurs fois déjà Sa Grandeur Mgr Bruchési a mis les fidèles en garde contre ces deux maux mais ses avertissements n'ont malheureusement pas été écoutés.

Au cours d'une lettre circulaire qui a été lue, dimanche au prône, dans toutes les églises du diocèse, Mgr l'Archevêque de Montréal élève de nouveau la voix et parle ainsi des mauvais théâtres et des journalistes catholiques qui leur font de la réclame:

"Faut-il que nous revenions encore sur le sujet des théâtres dont nous vous avons entretenus plus d'une fois? Hélas! les théâtres mauvais sont devenus la plaie de notre ville. Ils y sont nombreux, vous le savez. On se demande où sont les bons?"

"Depuis quelque temps on y a donné des représentations les plus obscènes. Quelques uns de leurs acteurs, à raison des excès qu'ils s'étaient publiquement permis sur la scène, se sont vus récemment condamnés par nos tribunaux à l'amende ou à la prison. Et combien d'autres mériteraient d'être arrêtés et punis au nom de la morale outragée!"

"Cependant, des journaux catholiques, malgré nos recommandations, nous dirons plus, malgré les supplications adressées à leurs directeurs, ne cessent de faire de la réclame auprès du peuple en faveur de ces lieux où la vertu est insultée, où la jeunesse va se perdre en foule; et cela pour un peu d'argent! Ces journaux accomplissent une œuvre déplorable; leurs propriétaires et leurs directeurs assument sur leur conscience une bien grande responsabilité. Ils n'ignorent pas qu'on ne peut coopérer au mal sans péché, et que jamais cette coopération ne saurait trouver une excuse dans le bénéfice qui nous est offert.

"Il est vrai que souvent ils se sont crus obligés d'avertir leurs lecteurs de l'immoralité des pièces mêmes qu'ils annonçaient. Mais croyaient-ils donc par là conjurer le danger? N'était-ce pas au contraire présenter un attrait de plus aux passions? Et, en effet, ne constataient-ils pas en même temps que ces pièces mauvaises faisaient salles comblées?"

En vérité la moralité de Montréal est en baisse.

X.

Une réforme de l'abbé Pérosi

On télégraphie de Rome, à la *Croix*, de Paris, en date du 7 février:

"Ce matin, dans la chapelle Sixtine, a été célébré solennellement un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pie IX.

"Le bruit avait couru que le Pape, indisposé, n'avait pas assisté à la cérémonie. Ce bruit est erroné; Léon XIII a, au contraire, assisté à toute la cérémonie et il a donné l'absoute, malgré un léger refroidissement.

"Pour la première fois, l'abbé Pérosi, successeur du célèbre Mustapha, a dirigé les chants. Il a remplacé les fameux *soprani* par des voix d'enfants."

Nous croyons que peu de personnes regretteront la disparition des fameux *soprani*."

ÇA ET LA

Lutte contre le duel

M. le secrétaire communique à la presse européenne la note suivante sur les résultats déjà obtenus par la Ligue :

« En Autriche, où se sont produits les incidents qui ont été l'occasion de sa fondation, elle a triomphé de tous les obstacles et est devenue une institution nationale. Le 4 décembre, avait lieu à Vienne une réunion très curieuse, qui amenait comme adhérents à la même idée, les hommes les plus opposés comme position sociale, comme programme politique, comme confession religieuse. Tous dans leur genre étaient des sommités. La passion des luttes publiques et le conflit des idées ou des intérêts se sont tus entre ces hommes pour affirmer leur adhésion à la Ligue et à son programme. Ils ont nommé la direction qui a sa tête, comme président, le comte Thun et Hohens tein et comme vice-présidents le baron de Chlumecky et le chevalier de Bilinski. L'organisation est actuellement complète dans toutes les provinces. Le gouvernement autrichien a officiellement approuvé et reconnu la Ligue et ses statuts, pendant qu'au Reichsrath on étudie la rédaction des lois réprimant le duel et protégeant l'honneur individuel.

« En Hongrie, où les duels sont si fréquents, si sérieux et ancrés dans les mœurs, l'idée de la Ligue a jeté ses racines. Dans le personnel du Parlement hongrois et dans celui des cercles, il s'est produit de nobles et significatives adhésions.

« En Italie, le marquis Grispoli, qui, sous l'impulsion et la direction de S.A.R. l'Infant don Alphonse de Bourbon, a été l'initiateur de la propagande antiduelliste, a vu la Ligue prendre un grand essor et réunir catholiques et libéraux dans la même affirmation. Le prince Doria Pamphili et le duc Torlonia se sont mis à la tête du mouvement dans la ville de Rome.

« En Russie, en Belgique, des Comités se sont formés ; et la Ligue progresse tous les jours.

« En Allemagne, le prince Lœwentstein a réussi à grouper autour de cette idée un faisceau nombreux et important. L'opinion publique l'a acceptée. »

Les poissons quittent les côtes de l'Europe

Ce n'est pas seulement la sardine qui fuit les côtes d'Europe lisons-nous dans la *Croix* ; la morue, elle aussi a suivi le mouvement. Alors qu'habituellement en cette saison ce poisson se presse par millions autour des îles Loffoden et du cap Nord, où sa présence assure le pain de l'année à 60,000 pêcheurs, cet hiver il fait complètement défaut, et c'est presque la famine dans toute la Norvège septentrionale comme dans la pauvre Bretagne. Les poissons font la grève générale sur les côtes d'Europe.

D'après les Norvégiens, la fuite des morues serait due à la présence d'innombrables troupeaux de phoques sur les côtes de la Scandinavie septen-

trionale. Cet amphibie se nourrit, comme on sait, principalement de poisson, chaque jour il en avale un nombre respectable de kilogrammes. Or, c'est par centaines de mille, sinon par millions, que se chiffre l'effectif des phoques dans les parties de l'Océan Glacial voisines du cap Nord. Chaque hiver et chaque printemps, à Jan-Mayen et dans la mer Blanche, on en tue une cinquantaine de mille, ces chiffres montrent quelle est l'importance des troupeaux de ces amphibiens.

Or, paraît-il, dans les derniers mois de 1902 s'est produit sur les côtes de Norvège une véritable invasion de phoques, et lorsque les morues ont commencé à paraître, comme d'habitude, autour des Loffoden et du cap Nord, ces animaux affamés se sont jetés sur elles. Décimés par ces attaques, les poissons auraient rebroussé chemin et regagné la haute mer.

D'après le *Verdens Gang*, de Christiania, les phoques bloquent la côte nord de Norvège, et ce blocus d'un nouveau genre a pour résultat d'infliger la plus atroce misère aux habitants de cette région infertile que seule la mer peut nourrir. Aussi bien d'un bout à l'autre du pays un cri de mort a retenti contre ces déprédateurs de la source la plus importante de la richesse nationale.

La télégraphie sans fil en France

Un décret, signé sur la proposition du ministre du Commerce, réserve exclusivement à l'administration des postes et des télégraphes l'établissement et l'exploitation des postes de télégraphie sans fil destinés à l'échange de la correspondance officielle ou privée.

Toutefois, les divers services de l'Etat pourront, après entente avec cette administration, établir et exploiter directement des postes de télégraphie sans fil destinée exclusivement à la correspondance officielle.

Des postes destinés à l'échange des correspondances d'intérêt privé pourront être établis et exploités par des particuliers, après autorisation donnée par le ministre du Commerce.

Les arrêtés d'autorisation détermineront les conditions d'établissement et d'exploitation de ces installations.

Le cyclone de Touamotou

Le télégraphe avait signalé le désastreux cyclone suivi d'un raz-de-marée, qui a récemment dévasté certaines îles de la Polynésie. Voici quelques détails que nous apportent les journaux français :

« Les survivants du désastre de l'île de la Société et du groupe des Touamotou racontent que, le 11 janvier, le ciel prit un aspect particulier qui alarma vivement les habitants. L'atmosphère était très lourde.

« Le 14 et le 15, les vagues grandirent en hauteur jusqu'à ce qu'enfin une véritable muraille d'eau, de près de 13 mètres de hauteur, balayât l'archipel sur une étendue de plusieurs milles. De grands arbres furent déracinés, entraînant avec eux ceux qui y étaient montés.

« D'après le capitaine du *Marybosa*,

il y aurait de 5,000 à 10,000 morts.

La Propagation de la Foi

Les *Annales de la Propagation de la Foi* publient le compte rendu général des recettes et dépenses en 1901. Ce compte établi avec un soin minutieux, remplit vingt pages.

Les recettes se sont élevées à : 6,893,224 fr. 29. L'Europe a donné 6,035,083 fr. 70. L'Asie 8,492 fr. 50. L'Afrique 36,575 fr. 63. L'Amérique 637,345 fr. 16. L'Océanie 10,169 fr. 95.

Le tableau de répartitions met en lumière la disproportion toujours grandissante entre les ressources dont nous pouvons disposer et les besoins auxquels nous devons répondre. Notre budget en effet, est stationnaire, et le nombre des Missions augmente chaque année.

Le Conseil de l'Œuvre fait suivre le tableau des réflexions suivantes :

« Ah ! nous savons bien que les charges qui pèsent et menacent de peser encore davantage sur les catholiques, sont une trop légitime excuse d'un arrêt dans la marche naguère toujours ascendante des ressources de notre Œuvre ; nous savons bien que toutes les œuvres s'alimentent généralement aux mêmes sources et se soutiennent par les mêmes concours. Mais ce qui attriste, c'est de voir, dans des pays riches, même parmi ceux soutenus autrefois par nos offrandes (l'Amérique sans doute), tant de chrétiens qui se désintéressent complètement de l'action civilisatrice des missionnaires, ou qui ne lui apportent qu'un zèle très limité. »

Deux attitudes

(De la *Croix*, de Paris, 20 janvier.)

Voici deux lettres reçues par la Supérieure d'une Congrégation, que l'intolérance de nos jacobins contraint à l'exil.

La juxtaposition de ces deux documents suffira sans aucun commentaire. Premier document :

« Paris, 7 janvier 1903.

« Compagnie du chemin de fer du Nord, D. 113.

« Madame la Supérieure,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 6 janvier, et j'ai le regret de vous informer que de récentes instructions ministérielles ne nous permettent pas d'accorder de réductions aux membres des Congrégations religieuses.

« Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages. »

Deuxième document :

« Angleterre,

« Londres, 7 janvier 1903.

« Madame la Supérieure,

« En réponse à votre lettre du 4 courant adressée au chef de gare de Folkestone, je vous informe que, vu votre cas spécial, je consens que l'express de 2 heures de l'après-midi allant de Folkestone à Londres s'arrête, par extraordinaire, à Ashford, afin que votre personnel puisse descendre.

« Pour répondre à votre demande je mets à votre disposition une voiture réservée pour le 13 courant, du reste

j'ai donné les instructions nécessaires à la gare de Folkestone.

« Veuillez agréer, Madame la Supérieure, mes hommages respectueux.

« VINCENT W. HILL,

« Directeur de la Compagnie South Eastern and Chatham Railway. »

On demande des Explications

On lit dans le *Soleil* du 12 février :

« M. le Dr G. Laroque, ancien sergent d'armes de l'Assemblée Législative, est en ce moment à Québec, pour se mettre sous les soins du Dr A. C. Hamel, souffrant depuis deux mois de maladie d'oreilles. »

De quelle maladie souffre le Dr Laroque ? Le *Soleil* ne nous fait connaître que celle du Dr Hamel.

M. Tardivel, malade depuis près de deux mois d'une attaque de bronchite a persisté jusqu'à ces jours derniers à rédiger la *Vérité*. Son médecin l'a informé qu'il retardait indéfiniment sa guérison en continuant à travailler et il lui ordonne de garder le lit et de s'abstenir de tout travail durant quelques jours. En conséquence la *Vérité* ne paraîtra pas la semaine prochaine et M. Tardivel espère que ses lecteurs lui pardonneront ce contre-temps.

X.

La Persécution en Chine

Un nouveau mouvement boxeur

(Suite et fin)

Cependant et malgré des édits conçus en assez bon termes, les désordres continuent.

Le 30 septembre, la grande paroisse d'Yn kia pa à 25 kilomètres sud de Tchen Tou, est menacée de près ainsi que les nombreux groupes catholiques des alentours. Mais devant l'attitude décidée du missionnaire (M. Montel) et de ses ouailles, l'attaque est encore hésitante.

Le 2 octobre on apprend que les pillages gagnent la sous-préfecture de Wen Kiang (15 kilomètres nord-ouest de la capitale). A une journée plus loin les deux Séminaires de la Mission sont sur un qui-vive perpétuel. A Souifou on apprend que les districts nord du vicariat, Pen Chan, Jen Cheou, Mei Tcheou, Tan Lin, Pou Kiang, sont dans un péril extrême. Les mandarins locaux ne font rien. Si l'autorité supérieure les change, c'est pour en mettre de plus mauvais à leur place.

Les mauvaises rumeurs s'étendent au loin. A Kia Tin les protestants américains ferment leurs salles de prière et rappellent en ville tout leur personnel. A Souifou même, l'inquiétude gagne, des placards menaçants paraissent sur les murs, des individus suspects sont arrêtés. Rien à craindre cependant avec l'excellent sous-préfet local Tseou fang ; mais il est relevé de

ses fonctions, et le consul de France ne réussit pas à obtenir son maintien. Un autre mandarin exceptionnellement bon, Pou kin hien, sous-préfet de Yuin hien, est également cassé ; par sa position entre Jen Cheou et Souifou il nous servait de boulevard. On le supprime malgré nos instances.

Le 4 octobre, 500 boxeurs assiègent Yn kia pa. Pendant que les femmes prient dans la vaste et magnifique église, les hommes, encouragés par le P. Montel, défendent l'enceinte. Le combat dura de 5 heures du soir à 10 h. L'arrivée de soldats de Tchen Tou sauve la vie à ces centaines de chrétiens, mais leurs maisons, leurs récoltes sont perdues. Tous les groupes catholiques du voisinage sont de même ruinés, quiconque ne fuit pas à temps est massacré. Et c'est à une demi-journée de Tchen Tou.

Le 8 octobre, M. le consul Bons d'Anty, rappelé par des affaires urgentes à son consulat de Tchong Kin, se voit forcé de quitter la capitale. Son dévouement a sauvé l'évêque et les missionnaires de Tchen Tou. Il reviendra dès qu'il le pourra. Mais que trouvera-t-il ? Mgr Dunand, à la date du 7 octobre écrit ceci : " Nous sommes menacés de tous côtés et nous avons au moins 40,000 (quarante mille) bandits dans la banlieue de Tchen Tou. "

Aussi audacieux que leurs congénères du Nord, nos Boxeurs ne craignent pas de résister aux soldats quand ceux-ci ne se joignent pas à eux. Ils ont décapité un mandarin militaire (tong lin). A San ho tchang, ils ont massacré les soldats qui menaient à la capitale un groupe de coupables. A Tsong ngi kiao il ont capturé un convoi de munitions.

Tels sont, Monsieur le député, les faits dont nous pouvons jusqu'à présent affirmer la triste réalité. La série s'en déroule toujours. Veuillez maintenant ajouter à cette énumération, certainement très incomplète et restreinte aux missions catholiques, les désastres subis par les missions protestantes, soit anglaises, soit américaines. Ils sont très considérables, et présentent, comme les nôtres, des épisodes révoltants mais ne sauraient avoir la même importance numérique, la population protestante étant encore excessivement faible en dehors de quelques grandes villes. Faute de documents, je n'essaierai pas d'en préciser l'étendue.

Ajoutez encore les souffrances de la population païenne. Dans ces campagnes du Setchoan central où les païens avaient pris depuis plus d'un siècle l'habitude de vivre en paix avec les chrétiens, on a rendu les premiers solidaires des seconds, ou plutôt on a pris ce beau prétexte pour étendre le rayon des pillages fructueux. Les choses se passaient ainsi dans le Nord en 1900.

Je conclus donc que la situation présente au Setchoan est très sensiblement la même que celle du Tché Li aux débuts de la grande crise de 1900. S'il n'y a ni voies ferrées détruites, ni ingénieurs massacrés, c'est que la pénétration européenne n'a encore qu'effleuré cette province reculée. Ce qui s'y passe frappe peu l'opinion européenne et n'en est que plus dangereux. L'ef-

fort anti-étranger de 1900 paraît devoir s'y reproduire dans des conditions beaucoup plus favorables et bien mieux calculées parce qu'il s'appuie sur une base réputée inaccessible aux Européens et ne peut être coupé de ses relations avec son premier théâtre des provinces du Nord. Mgr Dunand écrit, en date du 7 octobre : " On nous confirme le bruit que le Chen Si (SiNgan) se met en branle et se remplit de Boxeurs "

GRAVES ÉVÉNEMENTS PROCHAINS

Si donc des événements très graves, je dis graves pour la Chine et pour l'Europe, n'éclatent pas dès cette année, il faut s'y attendre pour le printemps prochain. Et cela pour les raisons que je résume ici :

1o. Parce que la vieille Chine s'est ressaisie complètement. Rentrée triomphale de la cour à Pékin ; concentration du pouvoir aux mains de l'impératrice douairière ; alliance anglo-japonaise se disant basée sur le maintien de l'intégrité chinoise ; promesse d'évacuation de la Mandchourie ; remise de Tien Tsin aux Chinois, tels sont les faits qui ont marqué les étapes de cette réaction nulle part plus sensible qu'au Setchoan, où, par un rapprochement de dates et de faits, il serait aisé de prouver comment, à chaque recul de l'Europe, a correspondu un nouveau degré de mauvaise volonté officielle vis-à-vis des entreprises européennes quelles qu'elles soient.

2o. Parce que le Setchoan offre tous les éléments voulus pour reprendre avec succès la tentative avortée en 1900. Il est riche et peuplé. Les Sociétés secrètes, simples Syndicats de gens sans aveu, y pullulent. Les troupes étrangères sont censées n'y pouvoir pénétrer. Les communications avec Pékin et tout le foyer de la xénophobie tartare n'y peuvent être coupées. Les exilés, Boxeurs de grand renom épargnés en 1900, y abondent.

3o. Parce que l'orientation prise depuis plusieurs mois par l'autorité provinciale du Setchoan est caractéristique. Nul Européen ayant vécu en Chine n'admettra qu'un vice-roi puisse être débordé au point de laisser bouleverser les environs et la banlieue même de sa capitale, restant barricadé dans son palais parce que moins de 30 (trente) Boxeurs parcourent la ville.

4o. Parce que nous voyons remplacer méthodiquement et rapidement les quelques bons mandarins de la province par les hommes les plus suspects ou les plus incapables — exactement comme avant la crise de 1900 on voyait s'imposer de plus en plus à Pékin les influences les plus néfastes, telles que celles du prince Toan, de Tang fou Siang, de Kang Y, de Li pin hen, de Yu hien et d'autres. S'il y a exceptions, elles sont destinées à donner le change.

5o. Parce qu'on exploite outrageusement au Setchoan le prétexte de l'indemnité de guerre, premièrement pour extorquer au profit des concessionnaires éhontés d'énormes sommes aux contribuables, secondement pour exciter les esprits contre les Européens, cause éternelle des souffrances du peuple.

LE PRINCE TOAN

Il y a trois semaines, j'avais encore bon espoir. Le nouveau vice-roi n'était pas entré en charge : on pouvait attendre beaucoup de lui. Mais ces espérances se dissipent. La désorganisation administrative continue. Pour n'être pas trop long, je ne mettrai en avant qu'un seul nom. J'ose vous prier, Monsieur le député, de vouloir bien le retenir : c'est le nom du futur " prince Toan " de la crise prochaine.

Cet homme a rang de toatay et se nomme Tsao Souy : président du bureau des Affaires étrangères du Setchoan (Yang ou Kiu), en 1898-1899 il se trouvait bien placé pour conduire au gré de ses haines anti-étrangères l'absurde et désastreuse affaire de Yu mau tse. Son jeu fut si mal dissimulé que M. le consul Haas dut exiger son éloignement du bureau. M. Haas et les supérieurs des missions du Setchoan et du Tibet ont envoyé à plusieurs reprises à Pékin le dossier de cet individu. Aussi sommes-nous confondus d'apprendre que ni M. Haas, ni notre légation n'a trouvé d'objection à faire quand Tsao Souy a été, ces derniers mois, appelé aux fonctions importantes de Kien Tchang Tao (toatay pour le Setchoan méridional), puis désigné pour faire l'intérim de Nié Tay (grand juge criminel qui vient immédiatement après le vice-roi). Le nouveau vice-roi lui a donné toute sa confiance, c'est son proche parent. Notre vaillant consul, M. Bons d'Anty, étant enfin rentré au Setchoan, s'est trouvé en présence de faits accomplis. Nous comprenons son silence. Une protestation viendrait aujourd'hui trop tard et augmenterait le mal. C'est ainsi qu'au printemps de 1900 les légations, après avoir laissé monter au pinacle le prince Tuan, auraient été mal venues à se plaindre de lui à l'empereur, son neveu. Elles ont dû attendre les événements : c'est aussi la seule chose qu'il nous reste à faire. Je nomme encore une fois Tsao Souy, titulaire du poste de Kien Tchang Tao, faisant actuellement l'intérim de Nié Tay ou grand juge.

POURQUOI L'EUROPE NE SAIT-ELLE PAS ?

Et maintenant, pourquoi tout cela est-il si profondément ignoré en Europe ? Les missions ont écrit et télégraphié. Le 8 courant, le Provicair de Tchen Tou, M. Pontviann m'écrivait :

" Nous avons porté ces nouvelles à qui de droit ; on nous a répondu par un doute ! A ce doute, notre consul a répondu : *Les missionnaires affirment les faits et les mandarins ne les nient pas.....* "

Pourquoi ce silence même dans les journaux ? Nous supposons que certaines combinaisons financières, basées sur les concessions minières absolument chimériques qu'a obtenues M. Haas à Tchen Tou, pourraient être dérangées par la nouvelle de troubles sérieux au Setchoan. Cette préoccupation nous laisse indifférents ; missionnaires français, nous désirons que les capitaux français s'intéressent à ce qui se fait de sérieux en Chine. Mais rien de sérieux n'est possible sans sécurité, et il n'y a ici aucune sécurité pour

l'Européen quel qu'il soit, s'il n'y en a pas pour les missionnaires, soit catholiques, soit protestants, et pour les chrétiens indigènes. Une politique qui recherche des concessions sur le papier tout en laissant bouleverser le pays est une politique misérable qui sacrifie l'intérêt général à je ne sais quoi. Elle doit être hautement dénoncée.

Je vous demande donc, Monsieur le député, de vouloir bien rendre ce qui précède aussi public que possible. Il ne faut pas qu'on nous accuse un jour d'avoir prévu et de n'avoir pas parlé. Il faut qu'en France, dans le pays du protectorat catholique, on sache enfin qu'il y a, depuis trois mois, au Setchoan, 2 à 3,000 chrétiens massacrés, 5 ou 6,000 ruinés et sans abri, plusieurs millions de dégâts matériels, le tout sans parler des maux soufferts par les non catholiques — et que cela continue.

S. G. Mgr Dunand, sous les yeux de qui j'aurai soin de faire passer cette lettre avant de l'expédier, dira dans quelle mesure il l'approuve et il s'y associe.

Je suis avec un profond respect et le plus religieux dévouement, Monsieur le député.

Votre très humble et obéissant serviteur.

J. DE GUÉBRIANT, m. ap.
supér. intérim. de la mission
du Sutchén méridional

A cette lettre en était jointe une autre de Mgr Dunand, vicaire apostolique du Sutchén occidental, dont j'extraits le passage suivant :

EVÊCHÉ
DE TCHEN TOU
(Setchoan occidental (Chine)
29 octobre 1902.

Monsieur le comte,
Je viens de lire la lettre que M. de Guébriant, provicair du Setchoan méridional, vous adresse en date du 14 courant. Elle est exacte : je ne puis que l'approuver complètement, vu d'ailleurs que la plupart des renseignements qu'il vous envoie sont extraits des rapports officiels, par conséquent bien contrôlés, que nous avons nous mêmes adressés au vice-roi Kouy et à son successeur Tsen, vice-roi actuel du Setchoan. Jamais depuis 1650, époque où les premiers missionnaires pénétrèrent dans cette province, jamais, dis-je, le catholicisme ne subit ici persécution pareille à celle dont nous souffrons actuellement. Nous avons cru un instant que nos 40,000 chrétiens disparaîtraient complètement ; il y a encore des survivants, mais l'avenir n'est pas rassurant....

† J. DUNAND, vic. apost.
évêque de Calvoé,

Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir un tel exposé, venant d'hommes aussi hautement autorisés par leur caractère et par leur situation.

Si le gouvernement français n'est pas au courant de ces faits, il est urgent de l'en instruire ; s'il les connaît, il n'importe pas moins, pour le déterminer à agir, d'en saisir l'opinion.